

AVIS DE DÉTÉRIORATION D'IMMEUBLES

Article 145.41.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c. A-19.1)

Règlement numéro 439-2018 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

Règlement harmonisé 477-2020 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

Désignation de l'immeuble	Identification du propriétaire	Résolution	Inscription de l'avis au Registre foncier	Nature des travaux
Adresse de l'immeuble : 827, rue Francoeur Désignation cadastrale : Lot 4 444 904 du cadastre du Québec	Nom et adresse : Succession Lise Carpentier a/s Mme Julie Boivin, liquidatrice 169, rue Magritte Sherbrooke (Québec) J1N 0A4	Résolution numéro 2023-05-129 Date d'adoption : 1 ^{er} mai 2023 Titre de la résolution : Avis de détérioration d'immeuble – 827, rue Francoeur	Date d'inscription : 11 mai 2023 Numéro d'inscription : 28 008 058	 Détérioration générale du bâtiment (art. 10); État apparent d'abandon et de détérioration du bâtiment (art. 10); Présence de rongeurs (art. 10); Solidité structurale déficiente (art. 11); Constitue un danger pour la sécurité de ses occupants par les composantes inadéquates et vétustes de ses moyens d'évacuation (art. 11); Toiture et ses composantes dont le revêtement est absent,
				en tout ou en partie, ou endommagé (art. 11.1); - Matériaux de revêtement et parement extérieur ne permettent pas d'assurer une apparence uniforme et assurer l'étanchéité face aux intempéries (art. 11.1); - Portes et fenêtres extérieures qui permettent l'infiltration d'air, de pluie et de neige (art. 11.2); - Portes et fenêtres extérieures ne permettant pas une isolation adéquate (art.11.2); - Parties mobiles n'assurant pas la ventilation naturelle (art. 11.2); - Portes et fenêtres ainsi que leur cadre, châssis et vitres étant endommagés ou défectueux (art. 11.2);



	1 2022	- Détérioration générale du bâtiment (art. 10);
Date d'adoption : 6 novembre 2023 Titre de la résolution : Résolution pour ratifier la signature de la direction générale d'un avis de détérioration concernant l'immeuble situé au 639 à 657, Boulevard Royal et faire les publications requises;	27 octobre 2023 Numéro d'inscription: 28 357 765	 Dépôt d'ordure ménagères, de déchets ou de matières recyclages ailleurs que dans les récipients prévus à cette fin (art. 10 et règlement 477-2020 art. 4.1.4); Amas de débris et autres (divan, réfrigérateur, bonbonne de propane, ferrailles, etc.) (art. 10 et règlement 477-2020 art.4.1.4); État apparent de détérioration du bâtiment (art. 10); Conservation en bon état pour servir l'usage auquel il est destiné (art. 11); Constitue un danger pour la sécurité de ses occupants par les composantes inadéquates et vétustes de ses moyens d'évacuation (art. 11); Circuit et/ou équipement électrique (lampadaires, lumières, fils dénudé ou sans protection, etc.) (art. 11); Revêtement extérieur en brique effrité, éclaté et dégradation des joints de mortier (art. 11.1); Écaillement de peinture extérieure (art. 11.1); Composantes de la toiture endommagées (art. 11.1); Portes et fenêtres extérieures qui permettent l'infiltration d'air, de pluie et de neige (art. 11.2); Portes et fenêtres extérieures ne permettant pas une isolation adéquate (art. 11.2); Portes et fenêtres ainsi que leur cadre, châssis et vitres
	Titre de la résolution : Résolution pour ratifier la signature de la direction générale d'un avis de détérioration concernant l'immeuble situé au 639 à 657, Boulevard Royal et faire les	Titre de la résolution : Résolution pour ratifier la signature de la direction générale d'un avis de détérioration concernant l'immeuble situé au 639 à 657, Boulevard Royal et faire les